

**Année 2024 - Déclaration des cadeaux et invitations**

<b>Date de remise</b>	<b>Description du cadeau ou invitation</b>	<b>Valeur monétaire explicite ou approximative en euros</b>	<b>Identité du donneur</b>	<b>Indiquer la suite donnée au cadeau ou à l'invitation</b>
<b>26 juillet 2024</b>	<b>Cérémonie d'ouverture JOP 2024 – 2 places quais hauts</b>		<b>Ville de Paris – invitation élus</b>	<b>Acceptée</b>
<b>8 août 2024</b>	<b>Epreuve sportive JOP 2024 – 2 places - basket</b>		<b>Ville de Paris – invitation élus</b>	<b>Acceptée</b>
<b>31 août 2024</b>	<b>Epreuve sportive JOP 2024 – 2 places – para natation</b>		<b>Ville de Paris – invitation élus</b>	<b>Acceptée</b>

**Date et signature : 28/01/2025**



En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la Commission de Déontologie garantit que les données recueillies dans ce document sont strictement confidentielles : leur accès et traitement sont limités aux seuls agents expressément habilités du Secrétariat de la Commission de Déontologie.

Le droit d'accès et de rectification le cas échéant de ces données peut être exercé en s'adressant au Secrétariat de la Commission de Déontologie, 5, rue de Lobau 75004 PARIS.

Les informations destinées à renseigner la notice individuelle consacrée à chaque Élu.e sur Paris.fr sont signalées comme telles.

Ces données seront conservées toute la durée de votre mandat ainsi que les trois années suivantes dans le cadre du droit de suite.

Si vous estimez, après avoir contacté le Secrétariat de la Commission de Déontologie, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) - 3 place de Fontenoy 75007 Paris ou <https://www.cnil.fr/fr>.